



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 septembre 2022 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de septembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 6 septembre 2022

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de Mr GABORIAU Sébastien), BARDE Mickaël (Pouvoir de Mr PHELIPEAU Grégoire), CHARNOLÉ David, HERBRETEAU Tom, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de Mr MOINARD David), Maire.

Etaient excusés : MM GABORIAU Sébastien (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude), MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), PHELIPEAU Grégoire (Pouvoir à Mr BARDE Mickaël)

Etait secrétaire : Mr THEBAULT André

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Ordre du jour

- 1 – Demande exceptionnelle de subvention association marcheurs coureurs
- 2 – Demande du bistrot « Le Pacotier » concert le 16 septembre 2022
- 3 – Multicommerce : Choix de l'entreprise lot 9 serrurerie métallerie suite lot infructueux
- 4 – Suppression de 2 postes et modification du tableau des effectifs suite CT du 11/07/2022
- 5 – Point sur l'utilisation de la salle des fêtes
- 6 – Point sur l'utilisation du foyer rural
- 7 – Point sur l'utilisation de l'aire de loisirs
- 8 – Bar tabac : réflexion sur la poursuite du contrat gérance après le 30 novembre 2022
- 9 – Questions et informations diverses

Absent en début de séance pour raisons professionnelles : Mme CHABIRAND Fanny

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Il est décidé de nommer Mr André THEBAULT, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2022

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2022 tel qu'il a été rédigé.

1 – Demande exceptionnelle de subvention association marcheurs coureurs

Mr BARDE Mickaël étant président de cette nouvelle association quitte la salle.

Mr Le Maire présente la demande de subvention de cette nouvelle association créée récemment sur la commune ayant pour objectif de marcher ou courir sur le territoire de la commune. Cette subvention permettrait

de répondre aux besoins de départ de l'association. Une quinzaine d'adhérents la forme à ce jour. Après discussion, il est décidé d'attribuer à l'unanimité la somme de 200 €.

Retour de Mr BARDE Mickaël
Arrivée de Mme CHABIRAND Fanny

2 – Demande du bistrot « Le Pacotier » concert le 16 septembre 2022

Mr Le Maire informe que Mme Alexandra GAUTIER envisage d'organiser un concert au bistrot « Le Pacotier » le vendredi 16 septembre prochain et sollicite le prêt de matériels (ganivelles, tables, chaises, tivolis) pour la bonne organisation de cette soirée.

Après concertation avec les adjoints, il est envisagé d'étudier une participation financière pour le prêt de matériel en général à compter de janvier 2023.

Mme METEAU propose que le paiement soit immédiat.

Mr AUDOUIT rappelle que le prêt est gratuit pour les associations.

Mr THEBAULT tient à faire remarquer qu'il serait logique d'aider le seul commerce de la commune.

Mr HENRIET rappelle que le fonds de commerce appartient à la commune.

Mr VALADE précise que le matériel doit être en bon état s'il doit être loué, ce n'est actuellement pas le cas du tivolis.

Mme METEAU informe que des associations telles que l'APE, La Fraternelle... peuvent louer du matériel (tables, tivolis...).

Mr CHARNOLE évoque qu'il faut faire attention à ne pas faire de la concurrence aux entreprises ayant cette activité de location, ce qui peut être déloyal.

Après en avoir discuté, il est décidé avec 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de prêter gracieusement à titre exceptionnel le matériel pour cette soirée, à l'exception du tivolis estimé dangereux. La décision concernant la location sera prise ultérieurement.

3 – Multicommerce : Choix de l'entreprise lot 9 serrurerie métallerie suite lot infructueux

Mr HENRIET rappelle qu'il avait été décidé de lancer un nouvel appel d'offres pour le lot 9 « serrurerie métallerie », la décision n'avait pas été validée lors du dernier conseil municipal car une interrogation s'était posée au sujet des platelages des marches et palier, les propositions des entreprises ne correspondaient pas à la demande du DCE.

Après renseignements pris auprès de l'architecte, Mr LUCAS de FRENESIS, ce dernier précise que les 2 entreprises ont répondu sur les mêmes prestations. Le DCE sollicitait de faire des marches en bois dans un caisson métallique or les entreprises ont mis en garde l'architecte sur l'aspect plus glissant de la surface bois. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de remplacer le bois par une tôle larmée.

Mr Le Maire présente les 2 propositions reçues pour le lot 9 « serrurerie métallerie ».

Le Conseil après en avoir délibéré retient la proposition de l'entreprise VTM de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 9 188 € HT (13 voix pour -1 abstention).

4 – Suppression de 2 postes et modification du tableau des effectifs suite CT du 11/07/2022

Mr HENRIET rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 mai dernier, il avait été créé deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe par avancement de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Ce dernier s'est réuni le 11 juillet dernier et a accepté à l'unanimité du collège des représentants des collectivités territoriales et du collège des représentants du personnel de supprimer les 2 postes précédents : Adjoint technique territorial et adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs doit être modifié en conséquence à compter du 1^{er} septembre 2022.

Mr VALADE demande si le poste de Mr CHATAIGNER Alain en retraite doit être conservé. Le dossier doit également être transmis au Comité Technique pour validation de la suppression du poste.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité ces suppressions de poste et approuve la mise à jour du tableau des effectifs communaux.

5 – Point sur l'utilisation de la salle des fêtes

Mr Le Maire informe que certains usagers de la salle des fêtes ne respectent pas les consignes notifiées dans le contrat de location lors de l'utilisation de la salle, il propose éventuellement de prévoir une limitation du niveau sonore.

Mr CHARNOLÉ évoque 2 possibilités (limiteur sonore et limiteur mécanique moins coûteux).

Mr HENRIET rappelle qu'il s'agit tout simplement de bon sens.

Après discussion, une réflexion suivra sur la mise en place ou non de la limitation sonore.

Mr Le Maire expose que la salle des fêtes est régulièrement réservée et que les états des lieux sont principalement le samedi ou dimanche, les locations étant à la journée. Il est nécessaire de prévoir 1 élu pour ces remises de clés. A l'instar de ce qui est pratiqué dans de nombreuses communes, la réunion d'adjoints propose uniquement un forfait location week-end aux usagers avec un état des lieux le vendredi matin et retour des clés en mairie le lundi matin qui serait géré par le secrétariat à partir de janvier 2023.

Le conseil accepte 13 voix pour et 1 abstention la location unique des week-ends.

Une réflexion sera menée pour la tarification lors de la révision des tarifs au mois de novembre.

6 – Point sur l'utilisation du foyer rural

Mr AUDOUIT informe qu'il n'a pas réceptionné les devis concernant l'installation de grilles.

Mr AUDOUIT pense que le bar doit être remis en état avant de programmer l'inauguration de la salle.

De même que de prévoir l'achat de tables et chaises en fonction du nombre de personnes que la salle peut recevoir. Il pense qu'elle pourrait être louée pour des repas familiaux.

Mr HENRIET rappelle qu'il y aurait la problématique du parking, possible cependant dans le champ au bout de l'impasse de la Doue.

Mr AUDOUIT pense qu'il faut réfléchir à la location ou non de cette salle aux particuliers.

Mme RAVARD demande si actuellement les salles utilisées par les associations sont payantes ou gratuites. Actuellement utilisation gratuite pour les associations.

Mr THEBAULT propose que cette salle soit utilisée principalement par les associations, pour des assemblées générales par exemple.

Mme RAVARD propose un forfait annuel pour les associations.

Il est décidé de réfléchir aux différentes propositions.

Le Conseil valide les derniers ajustements dans l'entrée pour programmer l'inauguration.

7 – Point sur l'utilisation de l'aire de loisirs

Mr Le Maire informe que certains usagers de l'aire de loisirs ne respectent pas les consignes notifiées dans le contrat de location, il propose éventuellement de prévoir une limitation du niveau sonore.

Mr CHARNOLÉ précise qu'il n'est pas possible de limiter le son à l'aire de loisirs, la seule possibilité est l'installation d'une horloge pour couper le son.

Mr HENRIET informe que le détecteur pour la lumière est cassé, le remplace-t-on pour avoir uniquement la lumière sous le préau ?

Ou uniquement location avec les adaptateurs qui permettent d'obtenir la lumière et l'électricité.

En réflexion pour la saison prochaine que ce soit la limitation du son ou la remise en fonction du détecteur de lumière.

8 – Bar tabac : réflexion sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre 2022

Mr HENRIET rappelle les faits et informe que la décision devra être obligatoirement prise au prochain conseil d'octobre.

Différentes options sont possibles :

Poursuite du bail avec la famille MICHONNEAU de 3 ans soit jusqu'au 30 novembre 2025 pour la commune.

Bail de 3 ans avec la famille MICHONNEAU et Alexandra GAUTIER si celle-ci rachète le fonds de commerce.

Mr HENRIET informe que Mme GAUTIER a commencé à faire expertiser le fonds de commerce (incluant la licence IV) et évoque une estimation inférieure à 15 000 €.

Le tabac et la française des jeux ne sont pas mis en place pour le moment.

De bons retours sont faits, concernant la restauration en particulier.

Mr AUDOUIT expose que si l'on ne perd rien (loyer Mr MICHONNEAU et perception loyer Mme GAUTIER) pas d'objection pour prolonger de 3 ans.

Mr VALADE pense que se serait valorisant pour Mme GAUTIER de posséder le fonds de commerce.

Mr CHARNOLE demande s'il peut être ajouté dans le contrat caution solidaire cela permettrait que les loyers soient payés même en cas de liquidation.

Lors du prochain conseil, il faudra

- Soit voir pour vendre le fonds de commerce et à quel prix
- Soit poursuivre le bail de 3 ans avec la famille MICHONNEAU
- Soit arrêter l'activité (hypothèse qui existe mais qui n'est pas souhaitée, en particulier par le maire)

Mme RAVARD informe que les administrés se posent beaucoup de questions entre l'activité du café et la création du multicommerce.

Mr CHARNOLE demande si Mr MICHONNEAU a émis le souhait de vendre son bien. La demande n'a pas été évoquée avec lui à ce jour, du moins pas de proposition chiffrée.

Le conseil accepte avec 13 voix pour et 1 voix contre de réfléchir sur la poursuite du contrat de gérance après le 30 novembre prochain lors du conseil d'octobre.

9 - Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Que le point sur les travaux voirie sera évoqué à la prochaine réunion
- Que la commission voirie doit se pencher sur le questionnement de l'installation de miroirs dans divers endroits de la commune.
- Qu'une réflexion pour un 2^{ème} columbarium au cimetière de St Pierre est en cours.
Mr THEBAULT propose un mur de cases mais n'est pas certain d'avoir la place suffisante.
Mr HENRIET propose que la commission bâtiments se rende sur place.
Mr AUDOUIT pense qu'il faut optimiser la place.
Mr THEBAULT rappelle que les urnes peuvent également être posées sur la pierre tombale.
- Qu'il a reçu 2 représentants pour l'éventuel réalisation d'un city parc. De nombreuses communes en ont réalisé dernièrement avec un subventionnement possible à 70%.
Mr HENRIET propose la création d'une commission pour travailler sur ce dossier. MM BARDE, HENRIET, THEBAULT et AUDOUIT se proposent.
Réunion prévue le 04/10/2022 à 19h en mairie.
- Qu'il a reçu un courrier de Mr Le Préfet de Région l'informant que notre commune était éligible à une aide à l'investissement pour les entreprises. Un complément d'information va être sollicité.
- Que la réunion publique concernant le regroupement des bacs a eu lieu.
Mr THEBAULT fait remarquer que, selon les plans du Sycodem, les rippers ne doivent pas traverser la route mais les administrés doivent le faire pour déposer leur bac...
La mairie prendra le temps de répondre en tenant compte des remarques et demandes des administrés.
- Qu'un camion de 40 tonnes s'est retrouvé sur les chemins des Marais suite à la déviation Maillezaïs/Doix. L'agence routière nous informe que seule la gendarmerie peut intervenir pour verbaliser.

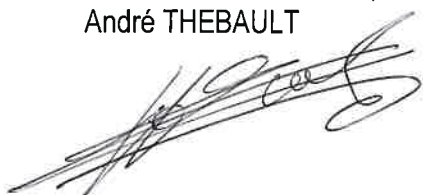
Départ de Mr HERBRETEAU Tom

- Que la commune va investir dans de petits gobelets pour servir dans les différentes festivités de la commune.
- Que des devis vont être sollicités pour la réalisation du bulletin municipal
- Que les inscriptions pour La Joséphine sont effectuées par le biais du site de La Roche Sur Yon, nous ne connaissons pas le nombre d'inscrits pour la logistique.
La nouvelle association Marche ou Court à St Pierre balisera le sentier pour la marche du 9 octobre 2022 et encadrera la traversée du bateau à chaînes.
- Que des travaux vont être effectués dans le logement du presbytère avant une remise en location.
- Que l'éclairage public soit modifié pour cet hiver (arrêt à 22h et allumage à 6h30). Le Sydev va être contacté pour la mise à jour.
- Que le repas du CCAS aura lieu à la salle des fêtes le samedi 26 novembre pour les plus de 65 ans. Prochaine réunion CCAS le vendredi 23 septembre à 18 h 00.
- Que le suivi des défibrillateurs est effectué par Mr Grégoire PHELIPEAU
Mr VALADE demande que l'on vérifie qu'il était bien prévu une formation lors de l'installation des nouveaux défibrillateurs.
- Qu'il a reçu divers devis (tivolis, grilles d'exposition, tables...) et demande qu'ils soient étudiés par la commission bâtiment.
- Que la fibre serait disponible sur les villages de Chalais et La Porte de L'île
- Que le poteau téléphonique à Mauvais est en attente de dépannage depuis la mi-août

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 15 septembre 2022

Le Secrétaire de séance,
André THEBAULT



Le Maire,
Christian HENRIET



